

## Rapport de la Cour des comptes relatif aux politiques de lutte contre les consommations nocives d'alcool

15/06/2016

L'alcool causerait chaque année, selon la dernière étude épidémiologique publiée en 2013, 49 000 décès, la part des décès attribuables à l'alcool étant de 22 % pour les 15-34 ans et de 18 % pour les 35-64 ans. La Cour des comptes relève que "la coordination entre les acteurs publics est inaboutie. Le pilotage interministériel est encore flou et la gouvernance partagée au niveau local entre le préfet et l'agence régionale de santé, conjuguée à la non-concordance des niveaux de décision et à l'intervention des collectivités locales, est source d'incohérences. À cette complexité s'ajoute le fait que les financements des actions locales sont fortement contraints et insuffisamment ciblés". Elle conclut au "rôle insuffisant et tardif de la médecine de premier recours", ainsi qu'à "un effort de structuration de la prise en charge à l'hôpital" ainsi que des "prises en charge trop dispersées dans le secteur médico-social et associatif". Elle formule alors 11 recommandations, visant notamment à "supprimer l'autorisation d'introduction et de consommation sur le lieu de travail" et à "renforcer la formation initiale et continue à l'addictologie, ainsi qu'à développer l'implication des personnels de santé dans le repérage précoce des consommateurs à risque".